

**mardi, 27 novembre 2012**

## **Catalogne ou quand le pire n'est jamais sûr**

### **Commentaires**



Dans tous les cas, même si un référendum favorable avait lieu, il n'aurait aucune valeur constitutionnelle, dès lors que la Catalogne demeure constitutionnellement une "généralité" espagnole. Il faudrait donc modifier la Constitution, dont le Roi est précisément le garant.

C'est exactement le même cas pour la Belgique et la Flandre. Quelque soient les revendications et formes d'organisation territoriale, la monarchie royale parlementaire est indéniablement un facteur fédérateur d'unité incarnée.

Pourrions-nous dire la même chose de notre monarchie républicaine, si des territoires comme la Corse par exemple, ou d'autres, venaient à vouloir faire sécession ? Rappelons-nous la Nouvelle Calédonie.

Que dire aussi de l'Union européenne qui tend à privilégier une Europe des régions dans l'objectif du fédéralisme, plutôt que d'admettre que l'Europe ne peut être historiquement qu'une confédération d'Etat-nations ?

Écrit par : DC | mardi, 27 novembre 2012